

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3019

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Constat d'achèvement de l'opération et quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3019**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Constat d'achèvement de l'opération et quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur, en 1999, d'un terrain de 57 hectares appartenant au Ministère de la défense, sur l'ancien site militaire de Sermenaz. Par délibération n° 2004-2006 du Conseil du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine a concédé à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) l'aménagement et l'équipement de cette zone, par voie de convention publique d'aménagement (CPA).

Le périmètre de la ZA de Sermenaz s'étend sur une superficie de 16 hectares. Cette opération visait le développement de la zone d'activités économique (ZAE) sur la partie nord-est du secteur, l'aménagement et la structuration des franges du quartier de la Velette et l'aménagement du parc naturel urbain de la Balme de Sermenaz sur la partie restante. La participation d'un montant de 1 136 000 € à la réalisation des équipements primaires a été approuvée par délibération n° 2009-0763 du Conseil du 11 mai 2009.

Le programme prévoyait 100 000 mètres carrés de terrain cessible dans le but d'implanter des entreprises. 27 entreprises (PME/PMI) aux activités diverses se sont implantées sur cette ZA, représentant plus de 700 salariés.

Par délibération n° 2009-0954 du Conseil du 28 septembre 2009, a été approuvé le protocole de liquidation de l'opération du lotissement Sermenaz à Rillieux la Pape.

Le programme des travaux primaires et secondaires à la charge de l'aménageur qui comprenait essentiellement des équipements secondaires, ont été réalisés conformément au dossier de réalisation.

Les formalités de remise d'ouvrages aux collectivités ont été faites le 1er septembre 2010 et les régularisations foncières ont été effectuées le 4 juillet 2011.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder au constat d'achèvement de cette opération.

Le bilan de clôture fait ressortir un montant des dépenses de 6 253 702,97 € HT et de recettes de 6 129 144,17 € HT, soit un solde déficitaire de 124 558,80 € HT.

Il est nécessaire d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le paiement de ce solde.

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
études	38 609,22	cessions	5 163 053,27
acquisition	899 935,53	Communauté urbaine de Lyon	949 833,00
travaux	4 489 304,32	produits divers	16 257,90
frais généraux	245 513,12		
frais financiers	190 372,78		
rémunération aménageur	389 968,00		
Total	6 253 702,97	Total	6 129 144,17
<i>Solde : - 124 558,80</i>			

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'achèvement de l'opération du lotissement Sermenaz à Rillieux la Pape.

2° - Donne quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission d'aménageur.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° OP01O0567, le 11 mai 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 124 558,80 € en dépenses à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 260 558,80 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 20418 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.